



L'Atelier Pêche Nature Fédéral itinérant propose de faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques aux pêcheurs de plus de 8 ans en assurant l'initiation ou le perfectionnement à une ou plusieurs techniques.

Plusieurs ateliers de trois séances sont proposées en différents lieux du département. Plus d'informations sur les sites d'animation et les techniques concernées dans la rubrique Agenda du site de la Fédération <https://www.peche02.fr/3585-agenda.htm>

La participation aux séances de l'APN doit permettre au pêcheur, à terme, d'être autonome, et de pratiquer son loisir en ayant un comportement fondé sur :

- le respect du poisson, dont la pêche résulte de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée,
- la connaissance des bases réglementaires du loisir pêche,
- la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune et de leur flore spécifiques,
- le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers et de son environnement,
- la connaissance du rôle et des missions de leur AAPPMA.



Chaque séance est dispensée par un moniteur-guide de pêche professionnel, diplômé BPJEPS « pêche de loisir ».

